



Rupture de courroie de distribution

Par **tryskel29**, le **29/04/2008** à **11:03**

Suite a la rupture de ma courroie de distribution et n'ayant pas dépassé la date et le kilometrage prévu pour le changement de la courroie,la concession ne veut rien savoir pour prendre les frais a sa charge.J'ai engagé une procedure a l'amiable avec l'aide d'une association de consommateur.Un expert est passé voir la voiture.La cause de la casse de la courroie n'a pas peut etre trouvée.Je pense que c'est a la concession de tout prendre a sa charge.Cela fait 2 ans qu'il font trainer delibérément le dossier.Du coup la voiture elle subit une decote .Je voudrais savoir quel recours que j'ai puisqu'ils ont fait trainer les choses deliberement.rnCordialement